

AUDITEUR LIBRE

Toute personne diplômée ou non peut suivre des cours, à l'exception des Travaux Pratiques et des Travaux Dirigés, à condition de s'inscrire en qualité d'auditeur libre et d'acquitter **des droits d'inscription qui pour l'année universitaire 2010-2011 ne sont pas encore fixés.**

La demande est à effectuer à :

La DASE (Scolarité Centrale)
Campus universitaire du Moufia
15 avenue René Cassin
BP 7151
97715 Saint-Denis

Attention : Le statut d'auditeur libre ne permet pas :

- de passer les examens
- d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme
- de bénéficier du régime étudiant de la sécurité sociale
- de bénéficier des œuvres universitaires (hébergement en cité universitaire et restaurant universitaire)
- de bénéficier gratuitement des services proposés par la bibliothèque universitaire (ceux-ci vous seront proposés à un prix forfaitaire).

Pièces à fournir :

- pièce d'identité ou titre de séjour pour les étrangers
- 2 photos
- une enveloppe timbrée
- la lettre d'acceptation